



MESURES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS (COVID)

Situation
 du jour



Historique
 01/2020 - 10/2020
 11/2020 - 02/2021

DE 21-88	Du 02 au 16 mars de 22h00 à 5h00 19 wilayas	Reconduction du confinement partiel à domicile (sans changement).
DE 21-105	Du 17 au 31 mars de 22h00 à 5h00 16 wilayas	Réaménagement et reconduction du confinement partiel à domicile.
DE 21-132	Du 1 ^{er} au 15 avril de 23h00 à 4h00 9 wilayas	Reconduction de la mesure de confinement partiel à domicile.
DE 21-140	Du 16 au 30 avril de 23h00 à 4h00 9 wilayas	Réaménagement et reconduction du confinement partiel à domicile.
DE 21-173	Du 1 ^{er} au 21 mai de 00h00 à 4h00 19 wilayas	Réaménagement et prorogation du confinement partiel à domicile.
DE 21-218	Du 22 mai au 20 juin de 00h00 à 4h00 19 wilayas	Reconduction de la mesure de confinement partiel à domicile.
DE 21-238	1 ^{er} juin	Ouverture partielle des frontières nationales dans le respect des mesures de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus.
DE 21-270	Du 21 juin au 11 juillet de 00h00 à 4h00 14 wilayas	Réaménagement et prorogation du confinement partiel à domicile ; Levée de la mesure de suspension de l'activité de transport par téléphériques et télécabines.
DE 21-283	Du 12 juillet au 1 ^{er} aout de 00h00 à 4h00 14 wilayas	Réaménagement et prorogation du confinement partiel à domicile.
DE 21-301	Du 26 juillet au 04 aout de 00h00 à 4h00 35 wilayas	Réaménagement et prorogation du confinement partiel à domicile ; Levée de la mesure de confinement sanitaire obligatoire à l'arrivée en Algérie ; Suspension de l'activité de transport urbain et ferroviaire des voyageurs durant les week-ends ; Fermeture des espaces récréatifs de loisirs et de détente, les lieux de plaisance et les plages.
DE 21-305	Du 05 au 15 aout de 00h00 à 4h00 37 wilayas	Réaménagement et prorogation du confinement partiel à domicile ; Reconduction de la mesure de fermeture des établissements et espaces où sont exercées les activités qui se caractérisent par une forte concentration de la population ; Reconduction de la mesure de limitation à la vente à emporter uniquement, des activités des cafés, restauration, fast-food et espaces de vente de glace.
DE 21-313	Du 15 au 29 aout de 20h00 à 6h00 40 wilayas	Reconduction de la mesure de confinement partiel à domicile.
DE 21-337	Du 30 aout au 13 sept de 22h00 à 6h00 40 wilayas	Réaménagement et prorogation du confinement partiel à domicile ; Levée de la mesure de suspension de l'activité de transport urbain ; Levée de la mesure de limitation à la vente à emporter uniquement, dans la limite de 50% des capacités ; Levée de la mesure de fermeture des espaces récréatifs de loisirs et de détente, les lieux de plaisance et les plages.
DE 21-350	Du 14 au 28 sept de 22h00 à 5h00 31 wilayas	Réaménagement et prorogation du confinement partiel à domicile.
DE 21-369	Du 29 sept au 19 oct de 23h00 à 5h00 23 wilayas	Reconduction de la mesure de confinement partiel à domicile.
DE 21-398	Du 20 octobre au 09 novembre	Levée de la mesure de confinement partiel à domicile à travers l'ensemble du territoire national ; Levée de la mesure de suspension de l'activité de transport de personnes par métro.
DE 21-441	Du 10 au 30 novembre	Sanction de retrait définitif de l'autorisation d'exercice de l'activité pour les gestionnaires des salles des fêtes et autres espaces de regroupement qui enfreignent la mesure d'interdiction.
DE 21-472	Du 25 novembre modifiant DE N°21-441	Levée de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement, de regroupement et de fêtes et/ou d'événements familiaux.
DE 21-480	Du 01 au 10 décembre	Prorogation des mesures de contrôle par les services compétents dans les marchés ordinaires et les marchés hebdomadaires.
DE 21-503	Du 11 au 25 décembre	Prorogation des mesures de contrôle par les services compétents dans les marchés ordinaires et les marchés hebdomadaires.
DE 21-517	Du 26 décembre au 04 janvier	Reconduction des mesures du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19) prévues par les dispositions du décret exécutif n° 21-480 du 30 novembre 2021, pour une durée de dix (10) jours.
DE 22-35	Du 05 au 14 janvier	Reconduction des mesures du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19) prévues par les dispositions du décret exécutif n° 21-480 du 30 novembre 2021, pour une durée de dix (10) jours.
DE 22-40	Du 15 au 24 janvier	Reconduction des mesures du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19) prévues par les dispositions du décret exécutif n° 21-480 du 30 novembre 2021, pour une durée de dix (10) jours.
DE 22-51	Du 25 au 03 février	Reconduction des mesures du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19) prévues par les dispositions du décret exécutif n° 21-480 du 30 novembre 2021, pour une durée de dix (10) jours.
DE 22-59	Du 03 février	Reconduction des mesures du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19) prévues par les dispositions du décret exécutif n° 21-480 du 30 novembre 2021.

Précédentes mesures

Interdiction de tout type de rassemblement de personnes/regroupement familial ;
 Application, Contrôle & Renforcement du dispositif sanitaire au niveau de l'ensemble des établissements éducatifs, des mosquées, des marchés hebdomadaires, des commerces et des établissements accueillant du public.



Février 2022



dnp@cna.dz



www.cna.dz